

vitéal

LES MÉDICAMENTS SOUS SURVEILLANCE

Dépendance

Comment la financer ?

Initiative

**S'ouvrir au monde
par la santé**

Actu

Votre conseiller en visio

Votre
nouvel Espace
Particulier sur
vaubanhumanis.com



« Dépendance, prévention : votre Groupe s'engage »



Vitéal souligne les valeurs de solidarité et d'entraide de notre Groupe au travers des causes dans lesquelles il s'engage tout au long de l'année, à l'image de la

prévention santé et du « bien vieillir ».

Le partenariat que nous avons noué avec l'association APESAL souligne ainsi toute l'importance que nous donnons à la sensibilisation, dès le plus jeune âge, à la santé et à l'hygiène de vie.

Humanis confirme son expertise et son investissement dans la dépendance, sujet au cœur des débats gouvernementaux, avec la construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) au cœur de Paris Belleville. Notre Action sociale a, par ailleurs, lancé www.ehpadhospiconseil.com, un site d'information et de comparaison des résidences pour personnes âgées et des établissements hospitaliers.

Le dossier de ce numéro vous propose de comprendre le parcours de vos médicaments, de leur fabrication à leur mise sur le marché. À l'instar du Médiateur, le retrait des pharmacies de certains médicaments suscite parfois des inquiétudes. *Vitéal* vous livre les conseils des spécialistes de la santé.

Votre complémentaire santé met tout en œuvre pour rendre vos démarches quotidiennes plus faciles. C'est là l'ambition de la nouvelle version de votre « Espace Personnel » que vous pouvez découvrir sur notre site www.vaubanhumanis.com.

Bien préparer ses vacances est important. Pour profiter au maximum de votre séjour sans souci, nous vous proposons la trousse de secours utile à glisser dans votre valise.

Nous vous souhaitons un très bel été !

Philippe Trémoureux

Directeur Assurance de Personnes

Vitéal N°7 Été 2011

GIE Vauban Humanis membre du groupe Humanis, association Loi 1901

Siège social du GIE :
8, boulevard Vauban - 59024 Lille Cedex

Groupe Humanis, association Loi 1901
Siège social :

139/147, rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff

Directeur de publication :
Damien Vandorpe

Directeur de la rédaction :
Philippe Trémoureux

Chef de projet :
Catherine Mathie-Dubreuil

Conception et réalisation :
Vauban Humanis
Arnaud Dieu

Rédaction :
Delphine Goater - Amel Goual

Iconographie :
Fotolia.com, Gettyimages

Dépôt légal
Numéro ISSN : 2104-7677
Juin 2011

Ce document est imprimé sur papier labellisé PEFC (www.pefc-france.org), fabriqué à partir de bois provenant de forêts gérées durablement.



L'imprimeur ayant réalisé ce document est certifié Imprim'Vert, garantissant le respect de l'environnement.



 **humanis**
Partager c'est grandir

Sommaire

3 Informer

- La marche améliore la mémoire des seniors
- Un manga pour aider les jeunes à dire non
- Déremboursement des médicaments homéopathiques

4 Initiative

- S'ouvrir au monde par la santé

DOSSIER

5 Protéger

- Les médicaments sous surveillance



8 En pratique

- Dépendance : comment la financer ?
- Un site pour trouver un établissement de soins ou de retraite
- Votre conseiller commercial en son et en image
- Humanis est né !

La marche améliore la mémoire des seniors



L'exercice cardio-vasculaire régulier, tel que la marche, améliore la mémoire et diminue les risques de démence, selon une étude publiée dans Les annales de l'Académie Nationale Américaine des Sciences. Cet effet est dû à une diminution de l'atrophie naturelle de l'hippocampe, cette zone du cerveau qui joue un rôle clé sur la mémoire.

Parmi 120 personnes de 55 à 80 ans, la moitié a été soumise à un programme de marche modérée de quarante minutes, trois jours par semaine. Après un an, les chercheurs américains ont constaté dans ce groupe une augmentation du volume de l'hippocampe d'environ 2 %. Dans le même temps, le second groupe a subi la diminution normale liée au vieillissement, soit près de 1,5 %.

Êtes-vous suffisamment actif ?

Faites le test sur notre site

www.generationplus.fr

Environ **3%**

Plus de **6 millions**

C'est le nombre d'assurés qui ont ouvert un compte sur ameli.fr fin 2010, soit une progression de 50 % par rapport à l'année passée.

Lisez l'article page 10



Tabac : un manga interactif pour aider les jeunes à dire non

Le tabagisme « dur », c'est-à-dire la consommation de plus de dix cigarettes par jour, persiste parmi les collégiens, en dépit des mesures prises par les pouvoirs publics.



C'est pourquoi l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) et le Ministère de la Santé ont décidé de s'adresser à ce public jeune de manière originale : en leur proposant un manga, cette bande dessinée japonaise très appréciée des adolescents. Sous le titre *Attraction*, ce document interactif doit les aider à résister à la cigarette, en particulier à la première.

Téléchargez le manga sur

www.attraction-lemanga.fr

Déremboursement des médicaments homéopathiques



Un décret paru au Journal Officiel en janvier 2011 confirme la baisse du taux de remboursement des médicaments et préparations homéopathiques dans une fourchette de 25 à 30%, contre 30 à 40% précédemment.

Votre complémentaire santé Vauban Humanis

prend le différentiel à sa charge.

C'est le nombre d'accidents de la route qui pourraient être attribués à la consommation de certains médicaments. Il s'agit des produits des niveaux 2 et 3.



Soyez très prudent

Ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé



Attention, danger : ne pas conduire

Pour la reprise de la conduite, demandez l'avis d'un médecin

S'ouvrir au monde par la santé

L'APESAL, Association de Prévention et d'Éducation Sanitaire Actions Locales, mène des actions de prévention et de dépistage précoce des troubles visuels, auditifs, de langage et des anomalies bucco-dentaires chez les jeunes enfants. Une démarche soutenue activement par le groupe Humanis.

Créée en 1985, l'APESAL poursuit plusieurs objectifs : détecter le plus tôt possible les problèmes de santé de l'enfant, inciter les parents à consulter afin de réaliser un véritable suivi médical et préserver ainsi son avenir.

En effet, l'APESAL et ses partenaires, dont la mutuelle Smiso Mutuelle des Cadres, la Mutuelle Familiale Vauban Humanis et Vauban Humanis Prévoyance, partagent la volonté de favoriser l'acquisition de savoir-faire et d'apprentissages fondamentaux en assurant un développement physique et intellectuel harmonieux des enfants de 2 à 4 ans.

100 000 enfants par an

Les actions de dépistage menées par l'APESAL dans les écoles maternelles du département du Nord contribuent à améliorer la santé de la population. L'intervention auprès des enfants à un âge très précoce permet d'obtenir des rémissions partielles, voire complètes,

des troubles grâce aux traitements adaptés et rapides dont ils peuvent bénéficier. Chaque année, près de 100 000 enfants des écoles maternelles et primaires sont concernés par ces actions. Pour que le dépistage garde tout son intérêt, une cellule de suivi (*lire entretien ci-dessous*) s'assure que l'enfant a correctement réalisé son parcours de soin.



Un réseau fortement mobilisé

L'APESAL intervient dans les écoles avec le soutien de l'Inspection Académique. Chaque année, une centaine de professionnels de santé (orthoptistes, orthophonistes et infirmières), salariés vacataires de l'association, sillonnent les communes pour que les enfants aient accès aux actions de dépistage précoce. Aujourd'hui, l'APESAL présente un taux d'accès aux soins de 90% sur l'ensemble du département, contre 60% pour la moyenne nationale.

"CHAQUE ANNÉE,
PRÈS DE
100 000 ENFANTS
DES ÉCOLES
MATERNELLES ET
PRIMAIRES SONT
CONCERNÉS PAR
LES ACTIONS
DE L'APESAL"

Entretien avec Patrick De-Bue, Directeur de l'APESAL

Comment expliquez-vous l'efficacité de votre action ?

Elle est le fruit de plusieurs années de réflexion dont, notamment, est issue la cellule de suivi. Nous créons un lien fort avec les familles qui nous permet de dialoguer ensemble pour comprendre les origines du manque de vigilance sur la santé de leurs enfants.

A quoi ces négligences sont-elles liées ?

Je retiens deux explications principales. La première est liée à la situation précaire que connaissent certaines familles. Leur priorité, et c'est compréhensible, est de subvenir aux besoins du foyer

avant de s'occuper des dents ou des yeux des enfants. La deuxième raison évoquée tient aux délais de rendez-vous chez les médecins spécialistes qui sont de 6 mois en moyenne, voire 1 an dans certaines villes. Découragés, les parents remettent à plus tard la surveillance médicale des enfants.

Forte de son succès, quels sont les projets en cours de l'APESAL ?

Pour la rentrée scolaire 2011-2012, nous allons mettre en place des actions de repérage des troubles du langage dans le Nord - Pas-de-Calais. Nous allons également diffuser des supports d'information dans les maternités pour

sensibiliser les mamans à l'enjeu des dépistages et de la prévention. L'APESAL expérimente cette année une action de lutte contre l'obésité infantile sous l'égide de l'Assurance maladie. Elle s'adresse aux enfants de 4 à 6 ans et à leur famille au travers d'une prise en charge pluridisciplinaire : nutritionnelle, sportive et psychologique. Enfin, nous participons à l'action nationale dédiée au dépistage de la surdité à la naissance dans les maternités.

APESAL

6 rue des Nieulles

59486 Armentières Cedex

03 20 51 04 62 - www.apesal.fr

Les médicaments sous surveillance

Protéger

Un médicament est évalué tout au long de sa vie. Des premières études toxicologiques, réalisées avant sa mise sur le marché, jusqu'à son retrait définitif des pharmacies à la fin de sa vie, il fait l'objet de surveillances régulières. Un circuit très contrôlé par les autorités médicales...

Le scandale du Médiateur vient de mettre en relief la nécessaire surveillance des médicaments, assurée en France par les autorités médicales et les pouvoirs publics. 5 300 spécialités pharmaceutiques sont commercialisées sur notre territoire, disponibles avec ou sans ordonnance. Ce ne sont pas des produits de consommation comme les autres. Un médicament contient des principes actifs, sources potentielles d'effets indésirables. Avant d'être disponible à la vente dans les officines pharmaceutiques ou délivré dans les hôpitaux, un médicament suit un long parcours jusqu'à son autorisation. Un laboratoire pharmaceutique consacre dix à quinze années de recherches à la transformation d'une molécule en médicament. Dans un premier temps, il réalise des études pharmaceutiques, biologiques, pharmacologiques, mais aussi toxicologiques, pour s'assurer que la molécule n'est pas nocive pour l'homme. Au vu des résultats de ces études, et après avis du Comité de protection des personnes, une instance agréée par le ministère de la Santé, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSAPS) autorise la réalisation d'essais cliniques sur l'homme.

TROIS PHASES D'ESSAIS CLINIQUES

Ces essais sont d'abord réalisés sur des personnes volontaires, qui ne sont pas malades, puis sur un groupe restreint de malades, sous étroite surveillance médicale. Ils permettent de vérifier l'innocuité du médicament, son efficacité et de déterminer la dose optimale à prescrire. Si les essais sont satisfaisants, le médicament est alors testé sur un grand nombre de malades, de quelques centaines à quelques milliers, ce qui permet d'observer le rapport entre l'efficacité du produit et sa tolérance.

Toutes ces informations sont transmises à la commission d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) de l'AFSSAPS, en France, ou directement au Comité des médicaments à usage humain, à l'Agence européenne des médicaments, dont le siège est à Londres, lorsque le médicament est innovant ou destiné à être commercialisé dans plusieurs pays européens. Leur évaluation repose sur des critères de qualité, d'efficacité et de sécurité d'emploi du médicament. Si le dossier est accepté, l'autorisation de mise sur le marché précise les indications thérapeutiques, la posologie, les contre-indications, les précautions d'emploi... qui seront indiquées aux médecins et figureront sur la notice du médicament.

LA PHARMACOVIGILANCE, UN DISPOSITIF COMPLEXE

Pour assurer la sécurité des malades, tous les médicaments font l'objet d'une surveillance continue, c'est la pharmacovigilance. Le rapport entre les bénéfices et les risques du produit est évalué en permanence. C'est le critère essentiel de la délivrance et du maintien de l'AMM. En cas de risque pour la santé, un médicament peut être placé sous surveillance, voir son usage restreint ou modifié, ou être retiré du marché. C'est notamment le cas s'il apparaît que la spécialité pharmaceutique est nocive ou qu'elle n'a aucun effet bénéfique pour la santé. Lors des essais, certains effets indésirables peuvent déjà apparaître. Il s'agit d'une réaction nocive pour le patient, que la situation d'utilisation du médicament soit normale ou anormale (en cas de surdosage ou d'abus, par exemple). Ils sont répertoriés dans le premier profil de sécurité d'emploi du médicament, transmis par le laboratoire aux autorités médicales. D'autres effets indésirables peuvent aussi apparaître en cours d'utilisation. Bien que chaque médicament soit étudié et évalué avant son autorisation de mise sur le marché, ce n'est qu'après une utilisation à grande échelle que l'on connaît vraiment son profil de tolérance. Depuis 2005, tous les médicaments mis sur le marché bénéficient d'un plan de gestion des risques (PGR), qui offre une garantie de sécurité supplémentaire au patient. Ils proposent un suivi «sur mesure» du médicament en situation réelle de consommation, dès sa mise sur le marché et permettent de repérer des risques non prévus au départ. Certaines études comparent, par exemple, la survenue d'une maladie entre deux groupes de personnes, en fonction de leur exposition au risque (s'ils sont fumeurs ou non...). D'autres études comparent les patients atteints d'une maladie à des

“ DEPUIS 2005,
TOUS LES
MÉDICAMENTS
MIS SUR LE
MARCHÉ
BÉNÉFICIENT
D'UN PLAN DE
GESTION DES
RISQUES (PGR)

”



témoins non malades. D'ici juillet 2012, tous les médicaments pourront faire l'objet d'un PGR...

LES MÉDECINS SONT LES MEILLEURES VIGIES

Les effets indésirables peuvent aussi être signalés spontanément. Les unités de pharmacovigilance des laboratoires pharmaceutiques notifient environ deux-tiers des effets indésirables. Les médecins et les pharmaciens sont les mieux placés pour signaler les effets indésirables et inattendus

7 clés pour avoir confiance



- 1** Un médicament doit faire l'objet d'une autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Vérifiez que la mention «médicament autorisé», suivie du numéro d'autorisation figure sur l'emballage.
- 2** Suivez l'avis de votre médecin ou les conseils de votre pharmacien : indication, posologie, durée du traitement, précautions d'emploi...
- 3** Lisez les informations qui figurent sur la boîte : risques de somnolence, durée de conservation.
- 4** N'achetez jamais de médicaments sur Internet.
- 5** Lisez la notice et conservez-la dans sa boîte d'origine.
- 6** Soyez attentif au risque d'effets indésirables.
- 7** Utilisez votre armoire à pharmacie avec prudence.



d'un médicament, constatés par les patients ou les associations de patients. Ils font alors immédiatement une déclaration à l'un des 31 centres régionaux de pharmacovigilance existant sur le territoire et transmettent l'information au visiteur médical du laboratoire pharmaceutique. Très prochainement, grâce à la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires, les patients pourront signaler directement auprès des autorités de santé un effet indésirable, via un site Internet dédié. En cas de doute, l'AFSSAPS saisit la Commission d'Autorisation de mise sur le marché et la Commission nationale de pharmacovigilance pour qu'elles réévaluent le bénéfice du produit par rapport aux risques qu'il génère. Le directeur de l'AFSSAPS prend alors la décision de le maintenir, de le suspendre ou de le retirer du marché. C'est ce qui s'est passé le 1^{er} mars dernier pour les médicaments anti-douleurs contenant du dextropropoxyphène,

comme le Di-Antalvic[®] et le Propofan[®], qui ont été retirés du marché après avoir fait l'objet d'une réévaluation défavorable de l'agence européenne du médicament. Une décision européenne qui s'imposera de plus en plus souvent aux autorités françaises, parfois trop lentes à retirer certains produits du marché.

Découvrez l'article complet

sur le Médiateur sur notre site :

www.vaubanhumanis.com

Liste des médicaments sous surveillance à utiliser avec précaution

La publication sur le site de l'AFSSAPS depuis le début février d'une liste de 92 médicaments sous surveillance répond à une volonté de mieux informer, en toute transparence, les professionnels de santé et le public sur certains médicaments prescrits et utilisés au quotidien. La présence d'un médicament sur cette liste ne doit, en aucun cas, conduire les patients à interrompre leurs traitements sans avoir consulté leur médecin ou leur pharmacien.

Pour en savoir plus :

www.afssaps.fr

www.leem.org

www.sante.gouv.fr



Trois questions à...

Claude Rambaud qui défend les droits des patients au sein de l'association « Le LIEN », est membre du Collectif Interassociatif sur la Santé et participe aux Assises du Médicament.

Vital : Les patients peuvent-ils avoir confiance dans les médicaments prescrits par leur médecin ?

Claude Rambaud : Oui, il y a de bons médecins qui sauvent des vies tous les jours grâce aux médicaments qu'ils prescrivent. Ce ne sont pas les professionnels de santé, mais plutôt le système qui est aujourd'hui en cause.

V : Pourquoi des médicaments mis sur le marché sont-ils aujourd'hui mis sous surveillance ou retirés du marché ?

C.R : Les médicaments sont tous sous surveillance. Mais on regarde certains d'entre eux avec un peu plus d'attention, lorsque sont signalées des conséquences non connues ou non attendues. Il y a peut-être une classe intermédiaire de médicaments à créer, ce qui permettrait d'éviter de retirer du marché certaines molécules qui rendent encore service.

V : Vous participez à l'un des groupes de travail des Assises du Médicament, qu'y apportez-vous ?

C.R : Les débats sont intéressants, chacun peut s'exprimer librement sans frein, sans censure. Chaque participant du groupe de travail dont je fais partie (NDLR : « Renforcer le système de surveillance des médicaments ») formule des propositions. J'ai, par exemple, proposé une meilleure surveillance des causes de décès en France. La cause du décès devrait être obligatoirement recherchée, dans la mesure où elle peut être consécutive à la prise d'un médicament.

Pour en savoir plus : www.lelien-association.fr
www.leciss.org

Les Assises du Médicament

L'affaire du Médiateur a conduit le ministère de la Santé à organiser une large concertation sur la refonte du système de sécurité sanitaire des médicaments. Le 17 février, Xavier Bertrand et Nora Berra ont lancé les Assises du Médicament qui réunissent 280 professionnels de santé et représentants de l'industrie du médicament dans six groupes de travail. Leur objectif ? Restaurer la confiance des Français dans les médicaments en leur garantissant une sécurité optimale, sans pour autant brider la recherche. Ils rendront leurs conclusions à la fin du mois de mai 2011. Le Gouvernement aura alors six mois pour élaborer un projet de loi.

Dépendance : comment la financer ?

La dépendance est au cœur d'un débat national lancé en février par le Président de la République. L'un de ses enjeux est de trouver de nouvelles voies de financement. Un groupe de travail gouvernemental y est d'ailleurs consacré.

1,2 million de personnes âgées sont aujourd'hui concernées par la dépendance : 1,16 million d'entre elles bénéficient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et plus de 480 000 sont accueillies en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ou en Unités de Soins Longue Durée (USLD). La perte d'autonomie des personnes âgées est une préoccupation majeure dans la mesure où l'espérance de vie ne cesse de croître : entre 2000 et 2040, la population de 75 ans et plus sera multipliée par 2,5.

QUELLE EST LA SITUATION ACTUELLE ?

25 milliards d'euros sont aujourd'hui consacrés à la prise en charge de la dépendance des personnes âgées. Une part, 5 milliards d'euros, est financée par les conseils généraux qui versent l'APA et prennent en charge les frais d'hébergement en maison de retraite pour les personnes aux ressources les plus faibles. La plus grosse partie est financée par l'Etat et l'Assurance Maladie (dont 13,4 milliards pour cette dernière).

QUELLES AUTRES PISTES PRÉCONISÉES ?

Dans son discours de présentation du débat national « La dépendance, débat national – Poser les enjeux » le 8 février, Nicolas Sarkozy a réaffirmé son attachement au concept de cinquième risque* : « Pour la prise en charge de la dépendance, il nous faut sans doute inventer autre chose que le modèle traditionnel de couverture des risques par la Sécurité sociale. Je n'ai pas pour autant parlé par hasard d'un cinquième risque. Mais parce que je souhaitais que la couverture de ce risque, quel que soit le mode de financement, obéisse elle aussi aux principes d'universalité et de paritarisme qui gouvernent les quatre branches de la Sécurité sociale. » S'il a repoussé l'idée de taxer davantage le travail et celle de privatiser l'assurance maladie, le Chef de l'État n'écarte pas le recours à l'assurance pour financer la dépendance.



UN GROUPE DE TRAVAIL DÉDIÉ

Quatre groupes de travail ont été lancés par Roselyne Bachelot-Narquin, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, dont un consacré aux « enjeux démographiques et financiers de la dépendance ». Les débats devraient aboutir d'ici l'été. Au début du mois de juillet, les résultats des travaux seront restitués au Président de la République. Ils serviront de base au projet du gouvernement, dont les premières mesures figureront dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012, examinée à l'automne 2011.

Aidant familial, êtes-vous concerné ?

Faites le test sur :

www.pourlesaidants.fr

Plus d'informations sur :

www.dependance.gouv.fr

Faire face aux dépenses liées à la dépendance



Vauban Humanis propose Humanis Autonomie qui assure un revenu en complément de l'APA pour anticiper financièrement la perte d'autonomie. Ce service vous permet de percevoir une rente non imposable durant toute votre vie, sans limite d'âge, ni de durée, même en cas de dépendance partielle. Vous pouvez bénéficier d'un capital destiné à couvrir les premières dépenses, de prestations d'assistance haut de gamme (service à domicile, conseils et informations,...), ainsi que de la prise en charge de l'hébergement de la personne dépendante.

Pour en savoir plus sur Humanis Autonomie,

appelez votre conseiller au

0 810 82 82 26 (prix d'un appel local).

*Le cinquième risque est un nouveau champ de la protection sociale. C'est une branche qui s'ajoutera à celles qui couvrent la maladie, la famille, les accidents du travail et les retraites.

Votre conseiller commercial en son et en image

Vauban Humanis a mis en place un nouveau service inédit de rappel en visio. Ce système vous permet d'entrer directement en relation avec un conseiller commercial depuis le site www.vaubanhumanis.com. En un seul clic, vous pouvez être rappelé immédiatement et gratuitement.



Pour préserver votre vie privée, vous voyez le conseiller sur votre écran mais lui ne vous voit pas. Concrètement, il vous suffit de cliquer sur la fenêtre prévue à cet effet et d'y renseigner le numéro de téléphone sur lequel vous souhaitez être rappelé. La mise en relation s'effectue immédiatement avec votre conseiller qui lance simultanément la visio. L'entretien peut commencer. Ce service est particulièrement utile si vous n'habitez pas à proximité d'une agence Vauban Humanis et/ou si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer.

Humanis est né !

Humanis, issu du rapprochement entre Aprionis et Vauban Humanis, est né le 27 janvier 2011. Le nouveau Groupe devient ainsi le 3^e acteur de protection sociale en France. Georges Bouverot a été nommé Président, Michel Villemot, Vice-Président et Damien Vandorpe, Directeur Général.



Dernière minute

Enquête dépendance :

Acteur du débat national sur la dépendance et son financement, Humanis a réalisé avec Harris Interactive un sondage auprès des 50 à 65 ans. Retrouvez les résultats et commentaires du Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale et du Conseil Economique Social Européen sur notre site Internet : humanis.fr

Vous recherchez un établissement de soins ou de retraite ?

Vous recherchez une maison de retraite ou un établissement de soins (hôpital, clinique) ? Humanis vous propose EHPAD HOSPI Conseil, un nouvel outil en ligne d'information, d'orientation et de comparaison des EHPAD* et des établissements de santé. Le site www.ehpadhospiconseil.fr est un service gratuit et ouvert à tous.

Ce nouveau service en ligne, conçu sur une base de 6 800 établissements pour la partie Ehpads et 3000 établissements pour la partie soins, vous guidera dans la recherche d'un établissement adapté à vos besoins et à votre situation.

*Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes



Mon chirurgien me demande des dépassements d'honoraires. Est-ce normal ? Dois-je lui communiquer mes garanties santé ?

Les dépassements d'honoraires sont autorisés avec « tact et mesure » pour les praticiens à honoraires libres (secteur 2). A ce jour, le praticien est dans l'obligation de prévenir le patient avant l'hospitalisation. Il doit expliquer le dépassement d'honoraire et fournir un devis.

Vos garanties santé restent personnelles. Elles ne doivent pas être communiquées à une tierce personne. Pour connaître notre participation, je vous invite à nous faire parvenir votre devis depuis l'Espace Personnel via notre site Internet.

Mon enfant vient de changer de statut. Je possède déjà sa carte de tiers payant 2011. Dois-je quand même vous déclarer son changement de situation ?

Durant l'année, il est possible que votre enfant passe du statut d'étudiant à celui de salarié, par exemple. Tout changement de situation doit nous être communiqué. En effet, nos statuts et règlements prévoient des prises en charge différentes suivant la situation de vos bénéficiaires.

Je vous invite ainsi à déclarer la nouvelle situation de votre enfant par le biais de l'Espace Personnel sur notre site internet. Vous y trouverez les documents demandés adaptés à sa nouvelle situation et aurez la possibilité de nous les renvoyer directement.



Numéros utiles

Une question sur :

Un devis, une offre ?

0 810 82 82 26

(Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Du lundi au vendredi de 9h à 19h

Votre contrat santé

(ajouter ou supprimer un bénéficiaire...) ?

0 970 808 848

(0,15€ la minute)

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Les actions et les aides proposées par notre Action sociale

0 810 76 24 25

(Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

CONTRE LES PETITS MAUX

DE L'ÉTÉ

Piqûres en tout genre, coups de soleil, allergies, mal des transports... Pour éviter et soigner ces petits désagréments de santé et profiter pleinement de vos vacances bien méritées, pensez à emporter une trousse à pharmacie.



Vous partez en voyage et vous vous posez des questions sur les formalités administratives, les vaccins, ou encore, les précautions d'usage.

N'hésitez pas à appeler votre service d'assistance au

01 41 58 63 99

(prix d'un appel local)

LES MÉDICAMENTS UTILES :

- Antalgique et antipyrétique contre les douleurs et la fièvre (exemple : le paracétamol)
- Antidiarrhéique
- Antiémétique contre les vomissements et les nausées (contre le mal des transports)
- Sédatif contre le stress lié au voyage (en avion par exemple)
- Antipaludique si vous voyagez dans une région infestée par les moustiques

LE NÉCESSAIRE DE SECOURS :

- Compresses stériles
- Pansements
- Elastoplast
- Antiseptique (désinfection des plaies)
- Biafine (brûlures légères)
- Crème de soin des piqûres d'insectes et citronnelle pour les prévenir
- Produit de rinçage oculaire en doses individuelles
- Thermomètre
- Pastilles de désinfection de l'eau